

---

**Séance du 28 février 2023**

---

**N° 05/2023**

**Construction d'un  
ilot commercial :  
avenant n° 1 au lot  
13 électricité**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Fabienne THORRÉE, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET, Isabelle PIDOUX, Marine SACRÉ.

**Excusés avec pouvoirs :**

**Excusées sans pouvoir :** Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE.

**Secrétaire de séance :** Virginie MARTINS.


**Date de convocation : 22 février 2023**

**Date d'affichage : 1<sup>er</sup> mars 2023**

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	17
Excusés : .....	02
Pouvoirs : .....	00
Votants : .....	17

**Transmission au contrôle de légalité le :**

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,  
  
Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture  
517-20230228-05-2023-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2023

---

## N° 05 : Création d'un ilot commercial : avenant n° 1 au lot 13 électricité.

---

Thierry BOISSINOT expose :

Pour des motifs de gestion des énergies, le boulanger a souhaité la mise en place de deux compteurs électriques de 36 Kva au lieu d'un seul de 80 Kva -

Cette modification entraîne des raccordements non prévus au marché pour un total de 5 578.30 Euros HT- 1 115.66 Euros. TVA - 6 693.96 Euros.TTC.

Cette modification du marché initial répond à des circonstances non prévues au moment de la passation du marché, à savoir : hausse du coût des énergies.

D'autre part, le futur gérant du multiservices a demandé des modifications d'alimentation électrique - au vu des aménagements intérieurs souhaités - entraînant un complément important du tableau de répartition électrique : 2 404.75 Euros HT - 480.95 Euros TVA - 2 885.70 Euros TTC.

Cette modification du marché initial répond à des circonstances non prévues au moment de la passation du marché.

Soit un total général de : 7 983.05 Euros HT- 1 596.61 Euros TVA - 9 579.66 Euros TTC.

Le marché initial du lot 13 s'élève à 114 000.00 Euros HT.

Cet avenant porte le montant total du lot 13 à 121 983.05 Euros hors taxes -

La commission d'appel d'offres a validé ces modifications lors d'une réunion le 27 février 2023.

Le conseil est invité à valider le montant des travaux supplémentaires du lot 13 et autoriser le maire à signer l'avenant correspondant.

Le conseil accepte, à l'unanimité.



Le maire,

  
Lucy MOREAU